

NOS DROITS

Un éphémère théâtral qui doit durer

Corinne Jaquiéry

En manque de représentations, le temps de vie d'un spectacle se réduirait comme peau de chagrin.

Une tendance observée par les spectateurs et regrettée par les acteurs du terrain qui toutefois la nuancent.

« Une pièce de théâtre, une comédie, une tragédie, un drame cela doit être une sorte de personne ; cela doit penser, cela doit agir, cela doit vivre », disait Victor Hugo. Mûrir, grandir et rayonner serait-on tenté d'ajouter. Une conception du théâtre clairement défendue par les fondatrices du Théâtre des Osses, Gisèle Sallin et Véronique Mermoud qui avaient instauré une charte précisant que chaque spectacle créé chez elles devait avoir un temps de représentations équivalent au temps de répétitions ! Ce bel idéal, qui ne posait pas de problème aux scènes de création de Suisse romande dans les années 80, est devenu beaucoup plus difficile à tenir au 21^e siècle. « Nous avons repris la charte, mais je dois avouer que c'est parfois problématique. Si nous pouvons et devons le faire, c'est que nous avons une petite jauge (129 places) qui justifie un nombre suffisant de représentations pour satisfaire nos abonnés et spectateurs potentiels », explique Geneviève Pasquier codirectrice du Théâtre des Osses avec Nicolas Rossier depuis 2014. « Le nombre de représentations est lié au budget global d'un théâtre de création : si on répète et on joue beaucoup, on va aussi payer beaucoup de masse salariale outre les droits d'auteur. »

La comédienne et metteuse en scène Sandra Gaudin, fondatrice de la Compagnie Un Air de Rien, avec Hélène Cattin et Christian Scheidt, s'attriste et ne comprend pas vraiment cette baisse du nombre de représentations par spectacle. « Je me souviens que les créations se jouaient au minimum deux semaines dans chaque lieu de création ou de coproduction. Notre bilan des représentations est passé de 90 à 5 en 2017... »

Vincent Baudriller, directeur du Théâtre de Vidy qui vient d'inaugurer un nouvel espace de 250 places (Le Pavillon) et à qui on a parfois reproché

la courte durée de représentation d'une œuvre programmée dans une de ses salles, souligne la difficile pesée d'intérêts à effectuer pour penser le nombre de représentations d'un spectacle. « C'est une équation complexe entre le coût de la production et le public potentiel que l'on peut rassembler autour d'un projet. Dans la région, l'offre a beaucoup augmenté et le bassin de population n'est pas extensible. Si un spectacle tourne dans trois des salles principales de Suisse romande, à Genève, Fribourg et Neuchâtel par exemple, il est difficile d'augmenter encore le nombre de représentations. »

Augustin Rebetz ou Marielle Pinsard, auteurs et metteurs en scène romands, ont ainsi été programmés plusieurs jours, jusqu'à une dizaine de dates au Pavillon (250 places) en décembre, pour l'artiste jurassien. « Tout dépend de la salle dans laquelle nos spectacles sont prévus : 14 représentations représentent environ 1400 places dans la salle René Gonzales et 6 représentations dans la salle Charles Apothéloz. Dans le cas d'Augustin Rebetz, nous prenons un risque, car c'est un jeune auteur contemporain engagé, mais pas encore très connu. Le cœur de notre mission est donc de le faire connaître. »

Plus de productions en Suisse romande

Avec 950'000 entrées annoncées pour la saison 2016-2017, les 47 théâtres de la toute nouvelle Fédération romande des arts de la scène (FRAS) semblent pouvoir répondre aux besoins de diversité et de qualité du public romand, tout en n'augmentant pas forcément le nombre de représentations d'un même spectacle.

« En l'absence de données fiables, il est impossible de dire s'il y a réellement une baisse du nombre



Conférence de choses de François Gremaud et Pierre Mifsud, une production de 2b company qui sera à nouveau en tournée début 2018 (2bcompany.ch).

© LUCAS SEITENFUSS

ACCORD EN FRANCE SUR L'EXPLOITATION SUIVIE DES ŒUVRES

Un accord entré en vigueur en octobre 2016 dernier prévoit une obligation pour le producteur de travailler à une exploitation suivie des œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Une avancée capitale pour garantir aux auteurs que leurs créations seront mises à la disposition du public.

De nombreuses œuvres cinématographiques ou audiovisuelles ne sont pas disponibles alors même que le développement de nouveaux modes de diffusion rend leur mise à disposition du public infiniment plus facile qu'auparavant. Afin de remédier à cette situation, une obligation légale pour le producteur a été introduite dans le Code de la propriété intellectuelle français : celui-ci doit aspirer à une exploitation suivie des œuvres. Les conditions de mise en œuvre de cette obligation doivent être définies par accord interprofessionnel.

Pour l'essentiel, cette nouvelle disposition concerne les œuvres cinématographiques et les œuvres audiovisuelles patrimoniales françaises (fiction, animation, documentaire de création et adaptation de spectacle vivant ayant bénéficié de l'aide du CNC – Centre national du cinéma). Le producteur a désormais essentiellement trois obligations :

- assurer la conservation des éléments ayant servi à la réalisation du film afin de garantir que les œuvres seront disponibles dans des formats numériques permettant notamment leur mise à disposition sur les services en ligne.
- rechercher une exploitation pour chaque œuvre, soit en trouvant un distributeur, soit en trouvant un diffuseur à même de procéder à l'exploitation par l'un des modes suivants : salles de cinéma, diffusion sur un service de télévision national ou local, vidéogrammes (DVD, Blu-ray), services de médias audiovisuels à la demande (vidéo à la demande par abonnement ou à l'acte, avec ou sans téléchargement définitif), réseaux non commerciaux (médiathèques, cinémathèques, festivals, ciné-clubs, etc.).
- information : il doit, au moins une fois par an, rendre compte à l'auteur des recettes de chaque mode d'exploitation.

de représentations par spectacle», indique Thierry Luisier, secrétaire général de la FRAS.

«Une hypothèse pourrait être qu'il existe une trop grande offre de productions en regard des possibilités concrètes de diffusion mais aussi un intérêt plus marqué des programmateurs romands pour l'offre étrangère, peut-être moins onéreuse. Il y a également le regard que portent les médias sur la culture romande, les conditions précaires de travail des professionnels du spectacle, une consommation culturelle différente du public, plus porté à passer d'un lieu à l'autre, d'un spectacle à l'autre... Sans compter le prix des spectacles, le manque de visibilité, etc.»

À la Corodis (Commission romande de diffusion des spectacles), un organe essentiel de soutien à la tournée en Suisse romande, ce qui frappe surtout, en dehors de l'augmentation des montants accordés – donc augmentation supposée du coût de fabrication d'un spectacle – c'est l'augmentation du nombre de spectacles (+43%) et de producteurs (+32%) soutenus. «Il y a donc plus de compagnies qui atteignent nos critères d'éligibilité et plus de spectacles qui tournent», relève Karine Grasset, secrétaire générale de la commission. «En revanche, le nombre moyen de représentations par spectacle est plutôt à la baisse.»

Lorenzo Malaguerra, directeur du Théâtre du Crochetan et metteur en scène, appuie cette observation. «Il y a beaucoup de créations, sans doute plus qu'avant, pour un réseau de salles qui n'a pas forcément augmenté. Il est rare que ces créations soient jouées sur de longues périodes, en général une dizaine de représentations dans le lieu de création est un maximum. Et puis, dans la plupart des cas, le travail de diffusion n'est pas ou est mal fait.»

Pour Yann Riou, adjoint au Chef du service de la culture de Lausanne, le nombre de salles à Lausanne et dans la région est assez important pour satisfaire culturellement le bassin de population existant et pour permettre que les spectacles tournent bien. «Toutefois, l'éphémérisation d'un projet le pénalise, car un spectacle se bonifie souvent avec le temps. Monter ou pas un spectacle est finalement une responsabilité partagée entre la compagnie, le lieu et les subventionneurs. Il faut trouver le juste équilibre. Et peut-être savoir renoncer». Selon lui, il serait d'ailleurs difficile de soutenir de nouveaux lieux sans pénaliser les lieux existants.

D'ailleurs, lieu d'accueil de créations romandes en tournée, le Théâtre du Crochetan les soutient dans la mesure de ses possibilités temporelles, parfois plus que budgétaires. «Les théâtres sont submergés de demandes, j'en reçois personnellement une trentaine par jour (tous pays confondus), l'effet mécanique est que, pour absorber

une partie de cette demande, on est amené à présenter davantage de spectacles dans une saison, donc à raccourcir le nombre de représentations. Il faut également reconnaître que le public suit moins le théâtre que d'autres formes d'arts de la scène, comme la danse ou le cirque» note encore Lorenzo Malaguerra.

En revanche, certains théâtres sont parfois si serrés dans leur budget, qu'ils ont des accords avec les compagnies pour qu'elles prennent elles-mêmes en charge certains frais comme les droits d'auteur. «Selon la SSA, il semble que nous soyons l'un des rares théâtres en Suisse romande qui fasse payer directement aux artistes les droits d'auteur», explique Michel Sauser, programmeur au 2.21, «en revanche ils peuvent répéter et jouer longuement et augmenter leurs gains par la billetterie. Nous aspirons à pouvoir prendre en charge les droits le plus rapidement possible.» Le 2.21 se qualifie comme un lieu permettant «le luxe» dans le sens où il offre aux artistes la chance d'avoir un endroit où ils s'installent sur une longue période pour créer et jouer.

Le temps bonifie l'art vivant

«Plus une pièce est jouée, plus elle gagne en maturité et plus elle touche un large public», remarque Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Vaud. «En tant que collectivités publiques, nous préférons que les spectacles tournent beaucoup pour trois raisons: 1. L'œuvre acquiert une maturité, 2. Cela fait travailler des gens. 3. Cela augmente l'accessibilité des publics. On insiste beaucoup auprès des compagnies pour qu'elles pensent un spectacle au-delà de sa création.»

C'est le cas de François Gremaud, auteur, metteur en scène et comédien, qui s'engage fermement avec sa 2Bcompany dans le sens de la durée et du répertoire. «Afin de donner à nos spectacles toutes les chances de tourner, nous avons développé un répertoire, c'est-à-dire que toutes nos productions sont disponibles à la reprise. Ainsi, un spectacle peu joué lors de sa création aura encore toutes les chances de vivre sa vie. À ma connaissance, la plupart des compagnies de théâtre enchaînent les créations d'année en année (souvent à raison d'une production par année), parfois reprennent en tournée un succès de l'année d'avant, mais envisagent rarement la vie d'un spectacle sur plusieurs années. Nous avons fait le choix contraire, ce qui nous permet de reprendre très facilement n'importe lequel de nos spectacles. Mais ça nous permet aussi de proposer aux théâtres un véritable «catalogue», avec un vrai choix (de format, de durée, de coût, etc...)» Selon lui, c'est une manière de «résister» au système consumériste dans lequel sont plongés – souvent malgré eux – les artistes à qui l'on demande sans cesse de la nouveauté.

LA SSA CONTRIBUE AU RAYONNEMENT DES ARTS VIVANTS SUISSES

Par le biais de son Fonds culturel, la SSA met annuellement environ 600'000 francs à disposition pour soutenir la création d'œuvres scéniques et leur diffusion. En 2017, quelque 380'000 francs sont attribués aux soutiens à la création dans toutes les disciplines gérées par la SSA: théâtre, musique dramatique, danse, humour, arts de la rue, etc. Deux actions visent à renforcer la diffusion des spectacles, dotées d'environ 100'000.- francs. Le «Réseau international SSA» soutient des structures étrangères afin de les encourager à accueillir ou coproduire un spectacle, tandis que le «Soutien à la promotion internationale de spectacles d'auteurs sociétaires» contribue financièrement aux tournées des compagnies. Enfin, quelque 100'000 francs sont mis à la disposition d'initiatives extérieures, comme p.ex. Dramenprozessor, Stücklabor Basel-Bern-Genève, Stückbox, des résidences d'auteurs, etc. Les fonds sociaux et culturel sont alimentés par un prélèvement sur les droits d'auteur perçus dont le montant est décidé par l'assemblée générale de la coopérative.

Informations détaillées: www.ssa.ch / Action culturelle / Actions en cours

ORGANISATEURS DE SPECTACLES: TOUT PAR COURRIEL

Les organisateurs de spectacles peuvent adresser à la SSA les demandes d'autorisation et les déclarations de recettes par courriel. Il n'est pas utile de signer les formulaires puis de les scanner pour transmission, il suffit de les remplir intégralement dans leur version la plus récente:

- déclarations de recettes
- demandes d'autorisation: amateur, professionnel

Toutefois, l'adresse utilisée pour l'expédition de ces documents par courriel doit permettre à la SSA d'établir de manière évidente un lien d'identité avec l'entité débitrice des droits d'auteurs et de conclure à l'existence d'un pouvoir d'action valable.

Nous vous invitons aussi à vérifier que le domaine «@ssa.ch» soit exclu de votre filtre antispams. Enfin, la SSA se réserve de pouvoir demander un formulaire papier dûment signé en tout temps, sans devoir motiver cette exigence particulière.

www.ssa.ch, rubrique Documents / Déclarations utilisateurs, resp. Demandes d'autorisation

PASSAGE AUX DÉCOMPTES ÉLECTRONIQUES DE DROITS D'AUTEUR

Un grand pas vers la numérisation a eu lieu à la SSA:

Avec les répartitions de septembre, la SSA est passée à l'envoi des décomptes de droits d'auteur sous forme électronique. Accompagnés d'un récapitulatif, ceux-ci sont envoyés aux membres par e-mail. Tous les membres de la SSA ont reçu début juillet un courrier postal avec les informations nécessaires.

L'envoi des décomptes se fait à la fin de chaque mois si les droits en votre faveur atteignent le montant de CHF 100.-. Parallèlement, le versement est effectué sur le compte habituel du bénéficiaire. En fin d'année, le versement et l'envoi des décomptes sont effectués même si les droits sont inférieurs à ce montant. Les envois par courrier électronique ne sont pas cryptés. De manière générale, la SSA utilisera les mêmes moyens pour communiquer avec ses membres, notamment pour l'envoi de l'attestation fiscale. Le passage à l'envoi par voie électronique représente une réduction non négligeable des frais de gestion pour notre coopérative. La réception de décomptes sur papier reste possible, mais n'aura lieu que deux fois par an.

Contact pour toute information: Mme Marie Genton

LES CONSEILS PRATIQUES DE LA SSA

Quand est-il opportun pour un scénariste de conclure un contrat d'écriture avec son producteur ?

De deux choses l'une: ou le producteur vous promet le versement inconditionnel d'une rémunération et vous pouvez lui octroyer les droits d'utilisation et d'exploitation de votre scénario, ou le producteur ne dispose pas encore de la rémunération nécessaire – car il est notamment en attente d'obtention de subventions – et il n'est pas encore opportun de signer un contrat d'écriture en bonne et due forme.

C'est au moment de la signature du contrat d'écriture que vos droits passent au producteur, même si votre scénario est en cours de création et que vous n'en êtes, par exemple,

qu'au synopsis ou au traitement. En signant le contrat, vous perdez l'exclusivité sur votre sujet ou votre scénario et le droit de l'exploiter comme bon vous semble. Il est donc légitime que la contrepartie du producteur ne dépende pas de l'obtention de subventions, mais soit assurée à la signature du contrat, du moins pour les textes que vous êtes en train d'écrire. La SSA recommande que la rémunération de l'auteur fasse l'objet de versements à des échéances déterminées, correspondant aux dates de livraison de vos textes au producteur et non à son acceptation (le versement d'un éventuel

acompte peut cependant être prévu au début du travail d'écriture de chaque texte).

Le producteur n'a pas à craindre de s'engager au-delà de ce que ses moyens lui permettent: le contrat modèle de la SSA prévoit des mécanismes d'interruption de la collaboration; les parties choisissent d'un commun accord au moment de la négociation la façon dont l'écriture peut être interrompue, offrant ainsi au producteur la possibilité de ne pas poursuivre le développement du scénario au cas où il manquerait de financement. Comme les organismes de subventionnement requièrent généralement qu'un contrat d'auteur

soit présenté en annexe de la demande de soutien à l'écriture, l'auteur et le producteur peuvent conclure un simple contrat d'option: l'auteur y réserve l'exclusivité de son sujet ou de son scénario à son producteur pendant une période déterminée, sans toutefois lui transférer ses droits d'auteur.

www.ssa.ch / documents / modèles de contrats

Deux femmes qui racontent... se racontent

Propos recueillis par Denis Rabaglia

L'une est alémanique, l'autre est romande.

L'une est dans la trentaine, l'autre dans la quarantaine.

L'une réalise, l'autre pas.

Mais les deux écrivent pour la télévision.

Toutes les deux plutôt des comédies. Bien évidemment, l'une pour la RTS, l'autre pour la SRF (Deutschschweizer Fernsehen). L'une est Natascha Beller, l'autre est Stéphane Mitchell. Nous les avons réunies pour comprendre ce qui, justement, pouvait réunir deux femmes scénaristes de télévision.

« Tout a commencé à l'école primaire où j'écrivais déjà des pièces. C'est assez banal quand on le dit comme ça. Tout comme le fait que je voulais d'abord être comédienne. Comme je suis bi-nationale américaine et suisse, j'ai opté pour un Bachelor à l'école de cinéma de la New York University. Par la suite, j'ai pris des cours d'écriture de sitcom au Gotham Writer's Workshop, toujours dans la Grande Pomme. Et là, ça a été le vrai déclic », voilà pour Stéphane Mitchell. Où l'on découvre que New York a été central dans le parcours de chacune d'elle : « Je suis titulaire d'un Bachelor en réalisation de l'école de cinéma de la ZHdK (Zürcher Hochschule der Künste). En sortant, j'ai pensé que pour démarrer ma carrière, ce serait bien d'écrire pour les autres. Mais j'ai réalisé que j'ignorais à peu près tout de l'écriture de scénario, alors je suis allée prendre un cours spécifique à la New York Academy », raconte Natascha Beller. Et où l'on comprend que pour toutes les deux, c'est finalement leur seconde formation (et non pas leur première) qui aura été déterminante. Elles l'admettent volontiers : c'est bien la culture américaine qui a façonné leur sens de la comédie.

« Quand je suis rentrée de New York, j'ai traduit en allemand un scénario que j'avais écrit à l'origine en anglais et la SRF me l'a acheté et j'avais ainsi écrit mon premier téléfilm », s'émerveille Natascha Beller, alors que Stéphane Mitchell fronce les sourcils. « Moi, ça a été laborieux au début, j'ai écrit toutes sortes de choses qui n'aboutissaient pas, des concepts, des traitements, des épisodes, puis finalement, j'ai obtenu la réécriture d'une série 26x26 minutes et les choses ont commencé à bouger ». Petit à petit, elle gagne en assurance et enchaîne sur un téléfilm, puis à nouveau sur une série, puis une autre. Natascha, elle, connaît ses premières difficultés avec son deuxième téléfilm qui se révèle difficile à accoucher. Toutes les deux le reconnaissent pourtant : bien maligne celle qui est capable de dire ce qui va plaire ou va déplaire aux décideurs de la RTS ou de la SRF. En apparence du moins, pas de politique éditoriale déterminée et au final, toutes sortes de choses très différentes semblent se faire.

« J'ai appris à accepter que je suis un maillon central du processus, mais seulement un maillon, il ne faut pas avoir un ego démesuré quand bien même des millions sont dépensés pour mettre en image vos textes ». La tête froide semble aussi être de mise de l'autre côté de la Sarine, explique Natascha Beller : « On vient de me dire que j'avais trop d'expérience pour faire un téléfilm pour la case SRF2 du mercredi soir, mais pas assez pour réaliser un film pour celle de la SRF1 du dimanche soir ! ».

S'il y a des similarités, des choses chez l'une qui font écho chez l'autre, le quotidien de la création semble parfois très différent. « Sur la dernière série, je ne voyais jamais les responsables éditoriaux en direct, c'est le producteur qui les rencontrait. Pour ma part, je conduisais le travail avec mes co-auteurs, comme une sorte de head writer. L'essentiel des feedbacks se faisait par écrit. Je préfère ça, car ainsi, je suis libre de réagir sans le montrer à personne... ». Cette présence de Stéphane Mitchell à l'arrière du front étonne sa collègue Natascha Beller : « Moi, je vais au front à chaque fois, je bataille, parfois je me fâche, je ne supporterai pas d'avoir seulement des notes de lecture. En même temps, je réalise que certaines fois, ce n'est peut-être pas idéal comme attitude ». On comprend que Natascha Beller aura ainsi vu à Zurich plus de fois les responsables de la SRF pour un 90 minutes que Stéphane Mitchell leurs collègues de Genève pour un 6 x 52 minutes. Nos deux scénaristes concordent cependant pour dire que si leurs interlocuteurs ont souvent une bonne intuition sur ce qui ne marche pas, mieux vaut ne pas toujours suivre leurs solutions. L'une d'elle se rappelle de la tête qu'elle a faite lorsqu'au détour d'une conversation, comme s'il s'agissait d'une proposition sans grand impact sur la dramaturgie, on lui suggérait que le personnage féminin devienne... masculin !

Et le cinéma dans tout cela ? La transition n'est pas simple. Tout d'abord, la télévision offre la possibilité de voir se matérialiser rapidement ce que l'on écrit et le nombre de spectateurs se compte en centaines de milliers. Et puis, elles le disent clairement : le scénariste a une place secondaire dans le cinéma. « Et cela vaut autant pour une femme que pour un homme, sur ce point-là, il n'y a pas de « gender issue » », admettant au passage qu'elles se sentent toutes les deux très privilégiées sur ce sujet. Même si Stéphane est très impliquée dans SWAN (Swiss Women's Audiovisual Network) qui milite pour une revalorisation de la position des femmes dans la branche audiovisuelle suisse. L'autre vie de Natascha est d'écrire pour « Deville », le late-night show de la SRF. C'est l'occasion pour elle de pratiquer le team writing, une forme de travail qu'elle affectionne autant que Stéphane.

Le présent pour Natascha est ce film qu'elle vient de réaliser et qu'elle qualifie de low-cost, c'est-à-dire sans les financements habituels accordés au cinéma suisse. C'est ici que leurs chemins divergent : nos deux scénaristes adorent l'écriture, louent la SSR pour leur avoir donné mieux qu'une première chance, mais l'une entend bien réaliser ses films alors que l'autre reste fidèlement attachée à son clavier. Ce qui ne les empêche pas d'être réalistes : « Dans quelques mois, nous serons peut-être les deux sans perspective professionnelle si d'aventure l'initiative NO BILLAG passait », soupire Stéphane. « Il ne nous resterait que l'exil », ajoute Natascha. New York, qui sait ?



© XAVIER VOIROL

STÉPHANE MITCHELL / MINI-BIO

Née à Genève en 1969, Stéphane Mitchell est détentrice d'un Bachelor en cinéma de New York University ainsi que d'une Maîtrise en littérature française de l'Université de Genève.

Co-scénariste du premier long métrage de Vincent Pluss, *On dirait le Sud*, Prix du cinéma suisse 2003, elle a signé le scénario du téléfilm multi primé *Déchainées* de Raymond Vouillamoz.

Pour la télévision, elle a écrit pour les populaires *Pique-Meurons* et pour la série *Port d'attache*. Elle est la scénariste principale des miniséries *Heidi, T'es pas la seule!* et *Quartier des banques*. Ses textes de théâtre, co-écrits avec des adolescents, sont édités chez Kazalma.



© PATRICK KARPICZENKO

NATASCHA BELLER / MINI-BIO

Après un apprentissage de commerce et diverses activités artistiques, Natascha Beller suit le cursus cinéma auprès de la ZHdK (Zürcher Hochschule der Künste) puis se forme à l'écriture de scénario à New York. Elle travaille dès lors comme scénariste et réalisatrice. Elle est lauréate du Prix ADC Young Creative et co-scénariste de la vidéo *Switzerland Second* qui fait un tabac international sur Internet. Elle a écrit les films TV *Vaterjagd* et *Zwiespalt* pour la SRF. En tant que réalisatrice, elle débute actuellement avec *Üzo - Ein Comedy of Age Film*. Natascha Beller est également autrice de l'émission satirique « Deville » produite par la SRF.



© SEVEN PROD

Monica De Almeida

LA 3000E MEMBRE DE LA SSA EST L'AUTRICE D'UNE WEB-SÉRIE !

32 ans après sa création, la SSA accueille son 3000e membre: Monica De Almeida est née à Lisbonne en 1979. Son intérêt pour le cinéma et l'audiovisuel a commencé dès son adolescence. Après ses études de commerce, elle s'est vite orientée dans cette direction. Dès 2004, elle occupe un poste d'assistante de production puis très rapidement devient chargée de production dans une société de production audiovisuelle à Lausanne. En 2008, elle co-fonde un label d'édition et de distribution de films suisses en DVD. C'est à l'occasion de la diffusion de sa série *Ladies Happy Hour* qu'elle a adhéré à la SSA. *Ladies Happy Hour* est une série qui met en scène de façon burlesque des moments de vie de cinq jeunes femmes trentenaires et fraîchement célibataires. Elles se rencontrent chaque semaine, autour d'un verre, pour se raconter leurs més/aventures. « Suite au bon accueil et à cette première expérience en tant que scénariste et réalisatrice de web-série, j'en prépare une nouvelle, *Happy Célibat!*, qui sera tournée fin

octobre 2017 et diffusée en 2018. C'est un spin-off de la première que je co-réalise avec Marc Décosterd. Lors de mon adhésion à la SSA, le sujet de la diffusion sur le web a été rapidement abordé: ce canal offre des possibilités mais comporte aussi un certain nombre de pièges. Je constate aujourd'hui que des solutions sont mises en place afin que nos droits soient mieux protégés. » Jürg Ruchti, directeur de la SSA, complète: « La SSA s'engage à créer des modèles de rémunération équitables pour les auteurs, particulièrement dans le domaine des nouveaux médias numériques qui font pression sur le coût des prestations artistiques. »

Cette adhésion est un symbole qui réjouit Denis Rabaglia, président de la SSA: « Le fait qu'il s'agisse d'une créatrice de web-série démontre que le modèle coopératif de gestion de droits d'auteur n'a rien perdu de sa pertinence. Il peut parfaitement s'appliquer aux utilisations sur internet. »

Plus d'informations sur la web-série *Ladies Happy Hour*: www.ladieshappyhour.tv

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2017 AU PETIT THÉÂTRE À LAUSANNE

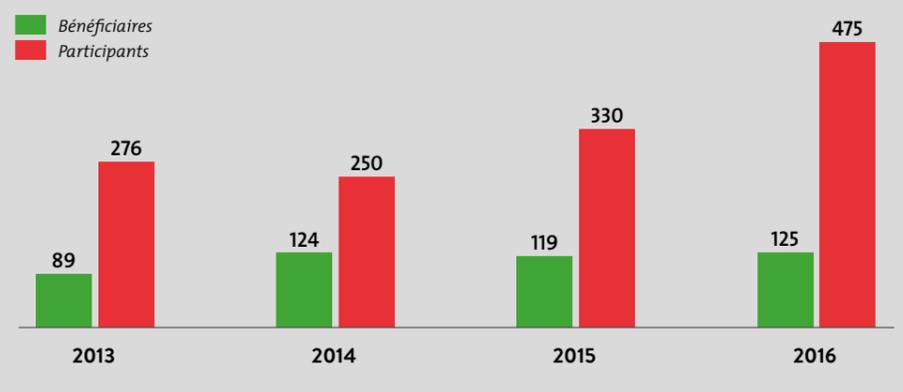
La 34e assemblée générale de notre coopérative a approuvé le rapport annuel et les comptes 2016. Dans son rapport aux membres, le président Denis Rabaglia a fait part de l'évolution réjouissante sur les six derniers exercices de la SSA: une augmentation des encaissements de 18% accompagnée d'une baisse du taux moyen des commissions de 28%. Sans compter une augmentation des attributions aux actions culturelles de 55%.

Suite au rapport du directeur Jürg Ruchti, l'assemblée a discuté de la loi sur le droit d'auteur, actuellement en cours de révision. Elle a estimé injuste que les œuvres dramatiques ne soient pas mises au bénéfice d'un nouveau droit à rémunération pour la VoD, droit qu'il est prévu d'accorder aux œuvres audiovisuelles si on se réfère au consensus du groupe de travail « AGUR12 II » convoqué par le gouvernement.

Les mandats d'administrateurs de Marielle Pinsard (scène) et d'Antoine Jaccoud (scène) ont été renouvelés pour une nouvelle période statutaire (2017-2020) alors que l'assemblée a élu trois nouveaux membres pour cette même période: Marie-Eve Hildbrand (audiovisuel), Stéphane Mitchell (audiovisuel), Stéphane Goël (audiovisuel).

La matinée s'est conclue sur une prestation étourdissante du comédien-magicien Pierric Tenthorey.

Statistique des participants et bénéficiaires de nos actions culturelles



© YVAN ISCHER

Julien-François Zbinden

LA SSA TIEN SON PREMIER CENTENAIRE!

Nous lui avons consacré un portrait dans « Papier » n°101 de l'été 2011: Julien-François Zbinden vient de fêter ses 100 ans et cela vaut bien un nouveau clin d'œil. Compositeur, il est l'un des membres de la SSA de la première heure. Son travail artistique couvre 50 années consacrées à une œuvre musicale remarquable et qui reste d'actualité: pour s'en convaincre, il suffit de visiter son site internet puisque plusieurs concerts sont prévus la saison prochaine. Après avoir composé 112 œuvres, Julien-François Zbinden a cessé la création musicale pour passer à la littérature. La longévité artistique comme source de Jouvence? Une hypothèse que le parcours de Julien-François Zbinden vient confirmer. La SSA lui souhaite une centième année heureuse et productive.

www.jfzbinden.ch

IMPRESSUM

Comité de rédaction: Christophe Bugnon, Antoine Jaccoud, Stéphane Mitchell, Manon Pulver, Yves Robert, Denis Rabaglia (responsable de rédaction), Jürg Ruchti
 Secrétariat de rédaction: nathalie.jayet@ssa.ch / 021 313 44 74
 Collaboration à ce numéro: Corinne Jaquière
 Correctrice: Emmanuelle de Riedmatten

Graphisme: Inventaire.ch
 Impression: cricprint, Fribourg
 Tirage: 3000 exemplaires

Publié en français et en allemand trois fois par an

Pour obtenir le Journal de la SSA uniquement sous forme électronique: message avec BULEL dans l'objet à nathalie.jayet@ssa.ch



Rue Centrale 12/14, Case postale 7463, CH - 1002 Lausanne
 Tél. 021 313 44 55, Fax 021 313 44 56, info@ssa.ch, www.ssa.ch
 Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

No Billag - la peste et le choléra

En 2018, le Peuple suisse sera amené à voter sur l'initiative dite NO BILLAG qui propose ni plus ni moins que la disparition pure et simple de la radio et de la télévision publiques suisses. Cette affirmation vous surprend?

C'est sans doute que vous êtes de ceux qui pensent que celle-ci prévoit seulement la suppression de la redevance dont doivent s'acquitter chaque ménage et chaque entreprise depuis la votation de juin 2015.

Or, il n'en est rien. L'initiative interdit toute intervention de l'État au profit d'un service public audiovisuel, de manière directe ou indirecte. Cette interdiction serait d'ordre constitutionnel.

Ainsi donc, non seulement dès le 1er janvier 2019, le Conseil Fédéral devrait mettre en chantier la liquidation complète et totale de la SSR-SRG – donc de ses programmes et de ses employés – mais de plus, il ne pourrait en aucune manière proposer une autre politique pour des médias de service public.

Le champ serait alors libre pour des intervenants privés dont on voudrait nous faire croire qu'ils sont parfaitement capables (et intéressés) de proposer les mêmes programmes.

Au passage, ce serait également le démantèlement des médias audiovisuels locaux, qui reçoivent une part de la redevance actuelle.

L'initiative NO BILLAG, sous prétexte d'exploiter des doutes en partie légitimes sur l'équilibre qui peut exister entre acteurs publics et privés dans les médias, est d'une radicalité inédite. Pour les créateurs culturels de ce pays, en particulier ceux impliqués dans l'audiovisuel, les conséquences seraient catastrophiques.

Non seulement nous voulons pouvoir faire exister nos œuvres sur nos radios et nos télévisions, mais nous refusons que l'information, le sport et le divertissement soient le monopole d'acteurs privés ou étrangers.

La SSA s'est engagée avec la plus grande vigueur dans le combat contre cette initiative dont la violence démocratique doit être dénoncée. Elle vous invite à vous mobiliser contre son adoption.